



Saint-Avé, quel centre-ville pour demain ?

Réunion publique n°1 - Jeudi 21 avril 2016 de 20h30 à 23h
Espace Jean Le Gac, Saint-Avé
320 participants environ



Rappel des trois temps de la réunion publique :

Discours introductif de Mme le Maire

1. Présentation d'éléments de contexte sur le projet du centre-ville par Philippe Eysseric (Techné Cité)
2. Présentation de la démarche de concertation proposée par Virginie Desansfans (Techné Cité)
3. Temps d'échanges avec les participants animé par Philippe Eysseric (Techné Cité)

1. Rappel synthétique des éléments de contexte sur le projet du centre-ville

Les principaux objectifs visés dans le cadre du projet :

- Devancer les tendances naturelles dans lesquelles les promoteurs immobiliers seuls décideraient du devenir de la ville ;
- Maîtriser la croissance démographique projetée à l'échelle de l'agglomération de Vannes ;
- Répondre à la diversité des besoins en logements de la population actuelle et future ;
- Favoriser les parcours résidentiels ;
- Renforcer la vitalité commerciale ;
- Doter le centre-ville d'une qualité urbaine avec des espaces publics aménagés et végétalisés ;
- Favoriser les modes de déplacement complémentaires avec du stationnement ;
- Faire du centre-ville un lieu plus animé rassembleur de toute la ville, ouvert, attractif et convivial.

Le périmètre de réflexion du projet du centre-ville

Le Conseil municipal a approuvé, fin 2011, le Plan Local d'Urbanisme contenant une orientation d'aménagement dans le centre-ville : l'introduction d'une plus grande mixité fonctionnelle (logements, commerces, équipements).



2. Rappel synthétique des modalités de concertation sur le projet du centre-ville

Le cadre participatif proposé du printemps à l'automne 2016 :

- Une démarche de concertation **ouverte à tous**
- Une démarche de concertation avec **des publics ciblés**
- Une démarche de concertation **au plus près des quartiers**
- Une démarche de concertation **thématique**

Les différentes modalités de participation à la réflexion collective :

- 3 ateliers thématiques ouverts à tous
- 1 café concertation (les acteurs économiques)
- 1 consultation publique par questionnaire ouverte à tous
- 1 visite de terrain avec les riverains (habitants, employés, chefs d'entreprises)
- 1 atelier pédagogique (groupe d'adolescents)
- 1 registre de concertation
- 1 table ronde de présentation du travail de concertation
- Un jeu de panneaux d'exposition installés essentiellement dans le hall de la Mairie
- Onglet spécifique sur le site internet de la ville
- Une rubrique dans « La revue des Avéens »

3. Retour sur le temps d'échanges avec les participants

Remarques, Questions, Propositions faites par les participants	Informations et Réponses apportées par la ville
<p>Le périmètre de réflexion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le périmètre de réflexion présenté est imposé, est-il envisageable de réfléchir dans le cadre de la concertation sur un autre périmètre ? • Le secteur Duguesclin fait-il partie du périmètre de réflexion ? 	<p>Le périmètre de réflexion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est rappelé qu'un périmètre de réflexion a été adopté par le Conseil Municipal en juillet 2010. Depuis, il n'a pas fait l'objet de modifications. • Le périmètre de réflexion fait partie de l'objet du débat et pourra évoluer.
<p>Le choix du site</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi densifier le centre-ville alors que le site présente des atouts, fait écho à la qualité du cadre de vie de Saint-Avé : une ville aérée ? 	<p>Le choix du site</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est rappelé que les études lancées en 2012 ont démontré la pertinence du choix du site. L'absence d'une réelle centralité, un sous-dimensionnement commercial, un manque de cohérence urbaine et une croissance démographique (projection PLH : 15 000 habitants en 2030) sont les principaux éléments qui justifient sa localisation en centre-ville.

Remarques, Questions, Propositions faites par les participants	Informations et Réponses apportées par la ville
<p>Les terrains de sport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stades vont-ils être maintenus dans le cadre du projet ? • Une réflexion avec les communes environnantes est-elle engagée sur la mutualisation d'équipements sportifs ? 	<p>Les terrains de sport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est précisé que les terrains de sport se situent dans le périmètre de réflexion. Toutefois, une pratique sportive sera maintenue en centre-ville. • Il est rappelé aux participants qu'un nouveau complexe sportif sera aménagé afin de répondre à la demande croissante en équipements sportifs et en nouvelles pratiques sportives. Il se situera dans le secteur de Lescran • Saint-Avé réfléchit à cette question d'optimisation d'infrastructures. Une réflexion est en cours avec la commune de Meucon sur la mutualisation d'équipements sportifs.
<p>Le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment la réflexion sur la ville de demain s'inscrit dans un projet de développement durable ? 	<p>Le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est précisé que l'ambition du projet s'attache fortement à la question du développement durable en anticipant les besoins de demain en matière d'offre de logements, de transports en commun, d'aménagement de liaisons douces, de préservation d'un équilibre entre les espaces naturels et les espaces urbanisés... • Est ajouté à cela, l'obligation de répondre aux objectifs fixés dans la Charte du PNR, signée en octobre 2014. • La Charte du PNR est un document cadre qui s'impose au SCOT en matière d'urbanisme et de protection de l'environnement.

Projet du centre-ville de Saint-Avé

Remarques, Questions, Propositions faites par les participants	Informations et Réponses apportées par la ville
<p>L'offre commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle sera la nouvelle offre commerciale ? • Comment gérer la concurrence avec les centres commerciaux à proximité ? 	<p>L'offre commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est précisé que la ville connaît ces dernières années, une demande constante d'installation et d'extension de commerces à laquelle elle ne peut pas répondre faute de locaux existants. • Il est indiqué que le projet du centre-ville offre la possibilité de créer un flux commercial en favorisant l'implantation de nouveaux commerces et services de proximité. • A ce jour, la typologie des futurs commerces n'est pas connue. A ce titre, le schéma commercial réalisé en 2009 sera réactualisé au cours de cette année.
<p>La concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment le travail réalisé dans le cadre de la concertation sera pris en compte par le Conseil municipal ? • La parole de la jeunesse est nécessaire sur le projet, un dispositif de concertation est-il envisagé en direction de ce public ? 	<p>La concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est précisé par la ville qu'à l'issue du travail réalisé dans le cadre du 2ème cycle de concertation, une table ronde de présentation du travail de concertation sera organisée à l'automne prochain. • La ville retient la proposition d'une présentation du travail des habitants au Conseil municipal. • Il est rappelé aux participants que la place des jeunes est un enjeu central pour la ville. Un atelier pédagogique sera organisé en direction des adolescents pour qu'ils prennent part à la réflexion collective sur le centre-ville de demain.